

Liberté Égalité Fraternité

Sous-préfecture de Saint-Paul Bureau de la réglementation et de la police administrative

Annexe 4

Saint-Paul, le

Affaire suivie par : Pôle police administrative pref-professions-reglementees-route@reunion.pref.gouv.fr

AUTORISATION DE MISE EN CIRCULATION TEMPORAIRE D'UN VEHICULE TAXI DE REMPLACEMENT

Le sous-préfet de Saint-Paul atteste que :	
Nom :	Nom d'époux(se) :
Prénoms :	
Agissant en qualité de gérant de	l'entreprise :
☐ Titulaire de l'autorisation de s	tationnement n°
☐ Locataire-gérant de l'autorisa	tion de stationnement n°
délivrée par la commune de	
est autorisé à utiliser le véhicule t afin d'exploiter l'autorisation de s	taxi de la marquetaxi de la marquetationnement précitée.
Ce véhicule remplace le véhicule	de la marqueimmatriculé

ATTESTATION A CONSERVER DANS LE VEHICULE TAXI

Pour le sous-préfet de Saint-Paul, La chef de bureau

Alexandra SCHMITT

Internet: www.reunion.gouv.fr